

Le 13 septembre 2020.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués à la Salle des Fêtes – Rue Léo Lagrange, en la commune, le :

**Mardi 24 novembre 2020 à 19 heures 00**

### Ordre du jour :

- 1 Adoption du compte-rendu de la séance du jeudi 25 juin 2020.
  - 2 Adoption du compte-rendu de la séance du 30 septembre 2020.
  - 3 SIEGE 27 – Adhésion à la centrale d'achat d'électricité.
  - 4 EPN – Commerces – Dates d'ouverture dominicale 2021.
  - 5 EPN – Convention Territoriale Globale – Signature de la convention d'intention.
  - 6 EPN – Demande de fonds de concours.
  - 7 Budget Communal – Décisions modificatives.
  - 8 SECOMILE – Opération de la rue des Charitons – Garantie d'emprunt communale.
  - 9 Personnel – Assurance statutaire – Adhésion au contrat-groupe du Centre de Gestion 27.
  - 10 Personnel – Régime indemnitaire.
  - 11 Personnel – Modification du tableau des effectifs.
  - 12 Personnel – Avancements – Fixation des quotas.
  - 13 Personnel – Prime COVID.
  - 14 Personnel – Mise en place du Compte- Epargne-Temps.
  - 15 Informations.
- Les questions diverses sont à adresser 48 heures au moins avant la séance par mail (jfgallerne@ville-saintse27.fr)

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance. Toutefois, en cas d'empêchement, vous trouverez ci-dessous un pouvoir à adresser en mairie, par voie postale, dépôt ou voie électronique.

Pour tenir compte des conditions imposées par la lutte contre l'épidémie de COVID 19 conformément aux directives transmises par la Préfecture et le Ministère de la Cohésion des Territoires ordonnance, la séance est délocalisée à la salle des fêtes et se déroulera à huis clos, seuls sont autorisés, les représentants de la presse ou les personnes qui justifieraient d'un motif professionnel pour y assister.

La salle sera installée de manière, à ce que les gestes barrières soient respectées et notamment la distance d'un mètre au moins entre chaque conseiller, un masque, du gel désinfectant, le papier et les stylos vous seront fournis. Toutefois, les règles actuelles sont susceptibles d'évolution ; le projet de loi relatif à l'état d'urgence a été adopté au Parlement mais n'a pas encore été promulgué. Il prévoit notamment de réactiver certains dispositifs dérogatoires (abaissement du quorum, double procuration, réunion en tout lieu et en visioconférence pour toutes les collectivités territoriales).

La Maire



Florence HAGUET-VOLCKAERT.



POUVOIR (*coupon à détacher*)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

DONNE POUVOIR A \_\_\_\_\_

Pour voter en mes lieu et place lors de la réunion du Conseil municipal du 24 novembre 2020.

Signature